

Résumé d'évaluation

« Programme d'appui aux transitions des filières de commerce équitable en Afrique de l'Ouest »
Équité 2

Pays : **Multi-pays**

Secteur : **Biodiversité**

Évaluateur : **GRET**

Date de l'évaluation : **02 février 2024**

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CZZ2391

Montant : 7,8 millions euros (AFD) , 2,5 millions euros

(FFEM) **Taux de décaissement :**

Signature de la convention

de financement : 13/09/2019

Date d'achèvement : juin 2024

Durée : 4 ans (prolongation = 57 mois)



Contexte

La promotion de la transition agroécologique portée par le programme Équité repose sur les défis majeurs actuels de crise du milieu agricole engendrée par la perte de fertilité des écosystèmes en Afrique de l'Ouest et amplifiée par les effets du changement climatique et une inégale répartition de la valeur au détriment des producteurs dans les filières d'exportation. Face à des dynamiques néfastes, de nombreuses initiatives sont déployées pour restaurer la fertilité des sols. Les paysanneries familiales doivent mettre en œuvre des pratiques pour répondre à ces contraintes exponentielles, dont les coûts sont lourds à supporter. Le maintien de ces pratiques est ainsi conditionné par la nécessité de débouchés plus rémunérateurs permis par le commerce équitable. Ce constat est à la source des réflexions du programme qui a orienté ses actions pour renforcer ces pratiques vertueuses ou leur donner la possibilité d'émerger.

Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage d'Équité 2 est assurée conjointement par Commerce Équitable France (CEF) et Agronomes et Vétérinaires sans Frontières (AVSF). Le projet mobilise également d'autres partenaires (labels, plateformes nationales du commerce équitable, etc.).

Objectifs

Objectif général : Contribuer au développement économique durable, lutter contre la pauvreté et renforcer l'agriculture familiale en soutenant le développement de filières équitables et résilientes aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest via :

- Un appui à la structuration des organisations professionnelles (OP) et filières du commerce équitable
- Un renforcement des capacités des coopératives de cacao équitable en Côte d'Ivoire
- La Consolidation des écosystèmes institutionnels du commerce équitable
- L'utilisation du commerce équitable comme levier des transitions écologiques des modes de production et de transformation pouvant déboucher sur une certification biologique
- La promotion de l'égalité femmes-hommes et l'insertion des jeunes dans ces filières.

Réalisations attendues

- R(1) : développement de capacités techniques et de gestion de 40 OP afin de solidifier leur modèle économique.
- R(2) : appui aux plateformes (4 PNCE), labels et partenariats afin de renforcer les acteurs du CE.
- R(3) : diffusion de pratiques agricoles innovantes portant des effets environnementaux positifs.
- R(4) : insertion des OP sur les marchés du CE.

Appréciation de la performance

Pertinence

Les composantes du projet Equité 2 sont jugées pertinentes et complémentaires. La commercialisation aux conditions du commerce équitable étant un défi majeur pour les coopératives, il apparaît pertinent de les appuyer afin de développer leurs capacités techniques via la gestion d'un fonds (la pertinence variant tout de même en fonction de la taille de la coopérative). Dans une optique d'insertion des OP sur les marchés, il apparaît pertinent d'agir à une seconde échelle en soutenant les PNCE et labels afin d'aider à la structuration de réseaux nationaux de producteurs. La structuration générale favorise une mise en réseau des différents acteurs pour répondre à ces enjeux communs et de développer des activités de plaidoyer pour stimuler la demande.

Cohérence

Le cadre logique montre la cohérence de l'intervention et l'articulation de ces composantes qui se complètent, mais reste trop large et difficile à opérationnaliser, avec certains indicateurs de résultats qui semblent plus des indicateurs de réalisation. La coordination avec les gouvernements locaux et les autres bailleurs pourrait être renforcée.

Efficacité

Une efficacité qui semble bonne avec un taux d'exécution moyen estimé à 95% et 70% pour les composantes 1 et 2 respectivement. Si le projet a relativement bien appuyé les coopératives, l'efficacité des appuis aux plateformes et labels pourrait être renforcé. L'efficacité du système de suivi-évaluation est également limitée. Le degré de réalisation du projet est satisfaisant, notamment si l'on tient compte d'un calendrier limité pour un projet multi-pays et multi-filières très ambitieux.

Efficience

Une efficience satisfaisante pour un projet nécessitant un accompagnement régulier sur le terrain bien que les moyens RH semblent avoir été sous-dimensionnés pour la dimension suivi et reporting et des exigences administratives pesantes et évolutives. Les enveloppes des facilités ont été largement utilisées avec efficience au vu des nouvelles techniques adoptées à échelle locale.

Impact

Le projet a eu un impact positif notable concernant l'économie résiliente et la préservation de la biodiversité. Un impact positif plus limité a été remarqué vis-à-vis du bien-être social, de l'égalité femmes-hommes (besoin de renforcer la l'appropriation des enjeux de genre de manière plus transversale et transformatrice), et la gouvernance. L'impact sur l'augmentation de la commercialisation de produits équitables est difficile à mesurer. Equité a contribué à renforcer les services des PNCE sans que leur pérennité soit assurée.

Viabilité/durabilité

Les répercussions positives de ce projet sur les filières du commerce équitable restent incertaines à ce stade. Les plateformes nationales ont mené des activités certes intéressantes mais qui gagneront à gagner en cohérence pour enclencher une dynamique plus large avec des résultats probants dans les institutions concernées. Les labels ont manqué de force d'entraînement à échelle globale. Les nouvelles techniques de production semblent cependant acquises durablement par les coopératives.

Valeur ajoutée de l'appui AFD

L'AFD apporte une valeur ajoutée au projet Equité 2 en mettant l'accent sur le développement d'initiatives innovantes, contribuant ainsi à des pratiques durables dans le secteur agricole. Cela permet non seulement le renforcement de capacités des organisations de producteurs, mais aussi l'intégration d'enjeux transversaux tels que l'inclusion sociale, l'égalité de genre et l'insertion des jeunes. Le positionnement de l'AFD sur ces filières est particulièrement pertinent et devrait être renforcé en coordination étroite avec les activités des autres bailleurs. Cependant, l'évaluation ne permet pas d'attribuer tous les résultats positifs au seul projet Equité 2.

Conclusions et enseignements

Le projet Equité 2 adopte une démarche holistique permettant un renforcement efficace des capacités des coopératives, et leur adoption de nouvelles techniques d'agroécologie. Les facilités (dotations financières gérées par les OP elles-mêmes) notamment ont fait progresser les coopératives tant dans leur technique et gestion que dans leur offre de services. Cependant, les modèles économiques des coopératives restent fragiles et dépendants des financements extérieurs, avec un accès aux marchés limité.

Au niveau des mises en réseau multi-acteurs, l'apport des plateformes est resté limité et les relations entre les acteurs du CE gagneraient à être renforcées pour permettre une réelle insertion sur le marché.

Identifié comme un besoin clé, le soutien au renforcement commercial aurait pu être développé. L'accès aux marchés du commerce équitable pour ces coopératives est un enjeu fort, constitutif de leur pérennité en tant que coopératives certifiées et des activités qu'elles développent.

Malgré les crises géopolitiques, la pandémie de Covid-19 et l'inflation, la dynamique du programme a maintenu son efficacité sur le terrain, attestant d'un impact positif pour les bénéficiaires.